

PRÉVENIR LE STRESS POST-TRAUMATIQUE POUR MAINTENIR DANS L'EMPLOI



Cindy BARTOLOTTI – Psychologue du travail – SIST 11 – Carcassonne

Dr Caroline DIETTE – Médecin du travail – SIST 11 – Carcassonne

Nicolas REYBAUD – Infirmier Santé au travail – SIST 11 – Carcassonne

Delphine SERRANO – Infirmière Santé au travail – SIST 11 – Carcassonne

Introduction :

Selon l'article L4622-2 du code du travail, notre mission exclusive en tant que service de Santé au Travail est :

- ▶ d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail,
- ▶ de prévenir ou de réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs.

Comme précisé également dans la stratégie nationale de santé 2018-2022 face aux besoins des entreprises et celui des salariés, il nous apparaît indispensable de « *prévenir la désinsertion professionnelle et sociale des malades, blessés et victimes d'accidents sanitaires ou traumatiques* » qui « *repose sur une prise en charge précoce..., et sur un accompagnement de l'employeur...* » (Réf : Ch, 2A p. 3 Stratégie nationale de santé 2018-2022).

A travers nos expériences d'interventions depuis 2013, nous avons constaté qu'une prise en charge précoce post traumatique par le SIST 11 est utile et efficace, nous avons mis en place une action cadrée qui profite de la pluridisciplinarité. Création de la cellule d'accompagnement médico-psychologique (CAMP) du SIST11 en 2016 en lien avec la cellule de maintien dans l'emploi de notre service. Elle est constituée d'un médecin du travail, d'une psychologue du travail et d'une IDEST volontaires à la CUMP de l'Aude, formées, et recyclées aux techniques de debriefing par la CUMP. L'établissement d'une convention entre nos deux organismes est apparu incontournable afin d'avoir une structure de référence et pour d'éventuelles interventions communes sur nos entreprises.

La communication sur l'existence de la cellule par les instances telles que la Direccte et notre réseau de professionnels de santé nous régulièrement met au cœur du dispositif lors d'un événement traumatique grave dans une entreprise.

Objectif :

Notre but est de prévenir le stress post traumatique pour éviter la désinsertion professionnelle et contribuer à la santé globale de l'entreprise.

Pour les salariés :

Il s'agit pour eux d'avoir un suivi psychologique adapté avec mise en relation éventuelle vers d'autres professionnels de santé appartenant à notre réseau. Ceci afin de prévenir une détérioration de leur santé mentale suite à l'événement traumatique, d'éviter la morbidité par accident de travail, et par conséquent de favoriser le maintien dans l'emploi. Ce suivi permet également de maintenir une cohésion dans l'équipe de salariés.



Pour contacter l'auteur de cette communication : nreybaud@sist-carcassonne.com

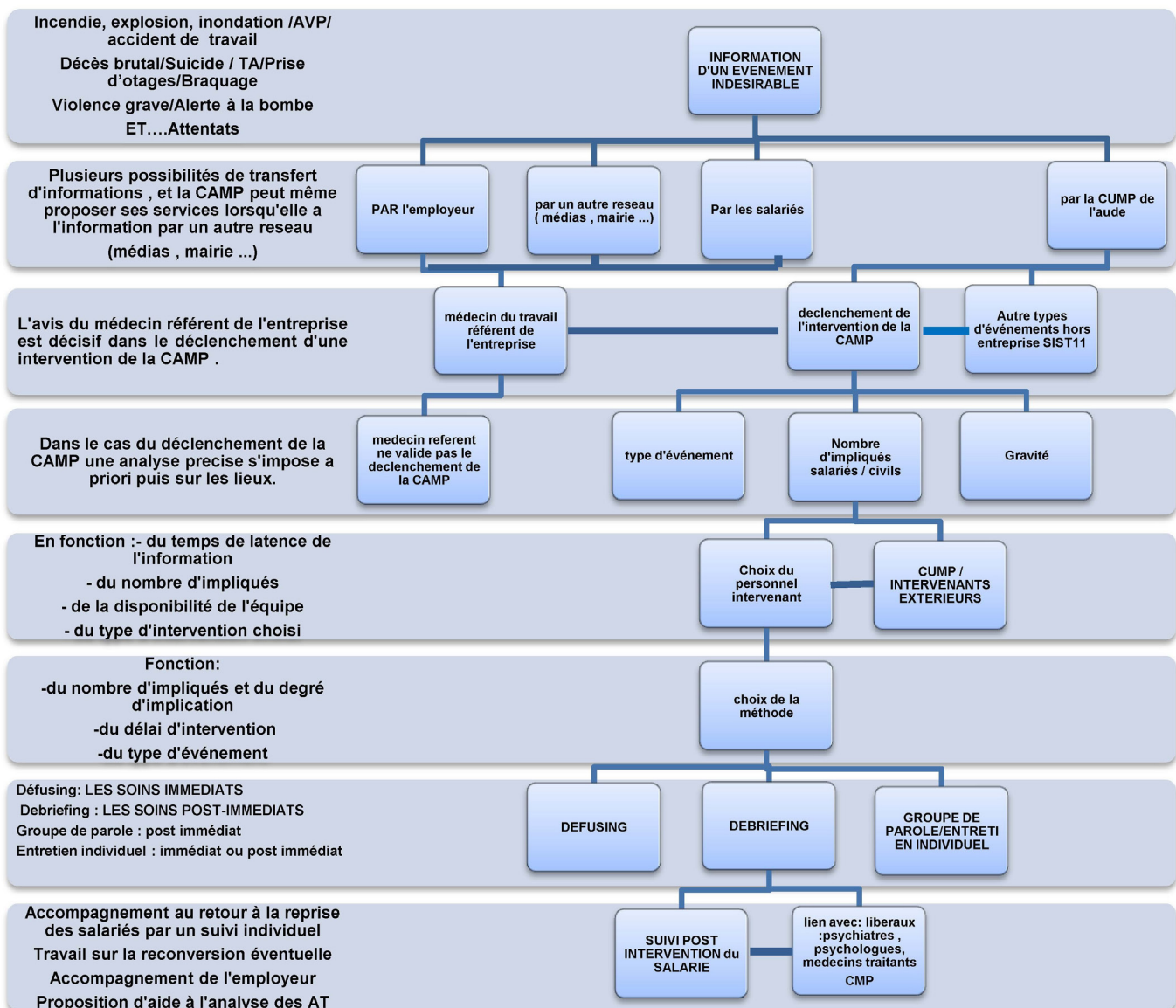
Pour les employeurs :

Il s'agit pour eux de bénéficier d'un service de soutien novateur, de la part de leur propre service de santé au travail avec des interlocuteurs connus, identifiés et formés, ayant une bonne réactivité face à l'urgence et bénéficiant d'un réseau de professionnels de santé efficace.

Pour notre service :

Il s'agit d'optimiser notre mission de maintien dans l'emploi des salariés, d'offrir un service supplémentaire à nos adhérents avec toute la confiance que cette mission nécessite, en collaboration étroite avec la CUMP de l'Aude et d'autres professionnels de notre secteur, et d'agir ainsi par extension sur toute la population générale de la ville et du département.

Méthodologie d'intervention :



Actions et résultats : Attentat de Trèbes du 23 mars 2018

L'action de la CAMP du SIST 11 s'est déroulée sur 6 mois.

Jour de l'événement et le lendemain : defusing en collaboration avec la CUMP de l'Aude.

Semaine suivante :

- ▶ Mise à disposition de notre équipe auprès des entreprises adhérentes impactées par l'évènement.
- ▶ participation au debriefing de la CUMP.
- ▶ Participation de l'équipe de la CAMP aux entretiens pour l'évaluation de l'éventuelle reprise du travail des salariés et organisation des visites en présence du médecin du travail référent de l'entreprise (2 camions du service ont été détachés sur place).
- ▶ Début des prises en charges de salariés de 3 autres entreprises impactées par l'évènement.

Deuxième semaine :

- ▶ Entretiens préalables à la reprise du travail de 38 salariés par le médecin du travail et l'infirmière de l'entreprise. Présence de la psychologue de la CAMP.
- ▶ Réouverture du magasin en présence du médecin du travail et de l'infirmière référents de Super U.

Les semaines suivantes :

- ▶ Consultations post-traumatiques à la demande des salariés par les membres de la CAMP
- ▶ Entretiens préparatoires à la reconversion professionnelle par la psychologue de la CAMP.
- ▶ Visites de pré reprise ou de reprise effectuées par le médecin du travail référent de Super U.

1 mois après l'événement : Deux permanences par la psychologue de la CAMP : 18 salariés reçus.

1 mois et demi après : début de suivi de 4 salariés en difficultés par le médecin de la CAMP formé à la TCC à raison d'une fois toutes les semaines puis toutes les deux semaines.

2 mois après l'événement : point sur la situation actuelle de l'entreprise et des salariés par l'équipe de la CAMP SIST11 au cours d'une réunion avec la directrice du Super U.

A 3 mois de l'événement : réunion de synthèse avec l'équipe de la CAMP et la psychologue de Super U.

A 6 mois de l'événement : réunion de synthèse.

Tout au long de notre intervention travail en lien permanent avec notre réseau de professionnels de santé et avec la psychologue mandatée par le groupe Super U.

Quelques chiffres :

Sur les 55 salariés de l'entreprise, 29 étaient présents sur les lieux le jour de l'attentat (dont 1 décédé). Tous ont été vus le jour même en defusing y compris certains salariés qui n'étaient pas impliqués direct. 28 ont été reçus par l'équipe de la CAMP par la suite lors de consultations ou entretiens de reconversion. (4 salariés n'ont pas été reçus) Il y a eu à ce jour 21 reprises et 3 reconversions dans un autre métier. Taux de reprise : 85 %.

Secteur d'activité	Type d'événement	Nombre de prises en charge	Méthode utilisée	Suivi post intervention	Nombre moyens de jours d'arrêts	Devenir du salarié
ACTION SOCIALE	AT GRAVE	12	Debriefing + entretiens individuels	2	0	REPRISES POSTES IDENTIQUES
INDUSTRIE ALIMENTAIRE	AT GRAVE	10	Debriefing	0	0	REPRISES POSTES IDENTIQUES
GRANDE DISTRIBUTION	DECES D'UN CLIENT	2	Debriefing	0	0	REPRISES POSTES IDENTIQUES
GRANDE DISTRIBUTION	DECES D'UN SALARIE	2	Entretiens individuels	1	0	REPRISES POSTES IDENTIQUES
TRAVAUX D'INSTALLATION ELECTRIQUES	AT MORTEL	2	Debriefing	0	7	1 REPRISE AU POSTE IDENTIQUE ET 1 RECONVERSION
GRANDE DISTRIBUTION	AT GRAVE	4	Debriefing + entretiens individuels	1	0	REPRISES POSTES IDENTIQUES
BTP	AT MORTEL	5	Entretiens individuels	2	31	REPRISES POSTES IDENTIQUES
MAGASIN DE SPORT	DECES D'UN SALARIE EN CONGES	8	Entretiens individuels	0	0	REPRISES POSTES IDENTIQUES
TRANSPORT MESSAGERIE	AT MORTEL	4	Debriefing + entretiens individuels	1	8	REPRISES POSTES IDENTIQUES
GRANDE DISTRIBUTION	ATTENTAT 28 AT GRAVE 1 DECES	28	Defusing + entretiens individuels psychologue + TCC+ consultations vers réseau	11	32	REPRISES POSTES IDENTIQUES, TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ESPACE, 3 RECONVERSIONS
GRANDE DISTRIBUTION	AT BRAQUAGE	1	Entretien individuel + réseau	1	7	REPRISE SUR AUTRE POSTE ADMINISTRATIF
TOTAL		78		20	14	

Récapitulatif des interventions depuis 2016

Discussion / Analyse critique :

Les interventions de la CAMP contribuent pleinement au maintien en emploi, à la santé globale de l'entreprise en prévenant les conséquences humaines, économiques et sociales.

Les leviers :

- ▶ L'intervention de la CAMP, équipe pluridisciplinaire, améliore à la prise en charge globale des salariés.
- ▶ Ce type d'intervention renforce notre lien avec les entreprises et la cohésion des salariés entre eux ce qui permet une prévention plus efficace de la désinsertion professionnelle et une réduction du nombre de jours d'arrêts des salariés, ainsi que la préservation de la santé globale de l'entreprise « par une prise en charge précoce et sur un accompagnement de l'employeur pour favoriser tant que possible le retour à l'emploi » (Réf : Ch 2, p. 37, Stratégie Nationale de Santé 2018-2022).
- ▶ L'intervention du service santé au travail va permettre un dépassement des inégalités en matière de santé mentale par la prise en charge gratuite de salariés qui n'en auraient pas fait la démarche. (Réf : Ch 3A p.48 Stratégie Nationale de Santé 2018-2022)
- ▶ Elles participent au repérage précoce de la souffrance psychique en favorisant le parcours de soin de toutes les catégories socio professionnelles. (Ref : Ch 3A, p.49 Stratégie nationale de santé 2018-2022).
- ▶ Renforcement du lien et constitution d'un réseau solide de professionnels de santé.
- ▶ Acquisition d'expériences par l'équipe au regard du nombre d'évènements traités.
- ▶ Liens avec le réseau de santé psychiatrique pour prise en charge de tous les salariés ou pour prise en charge à long terme de certains salariés.

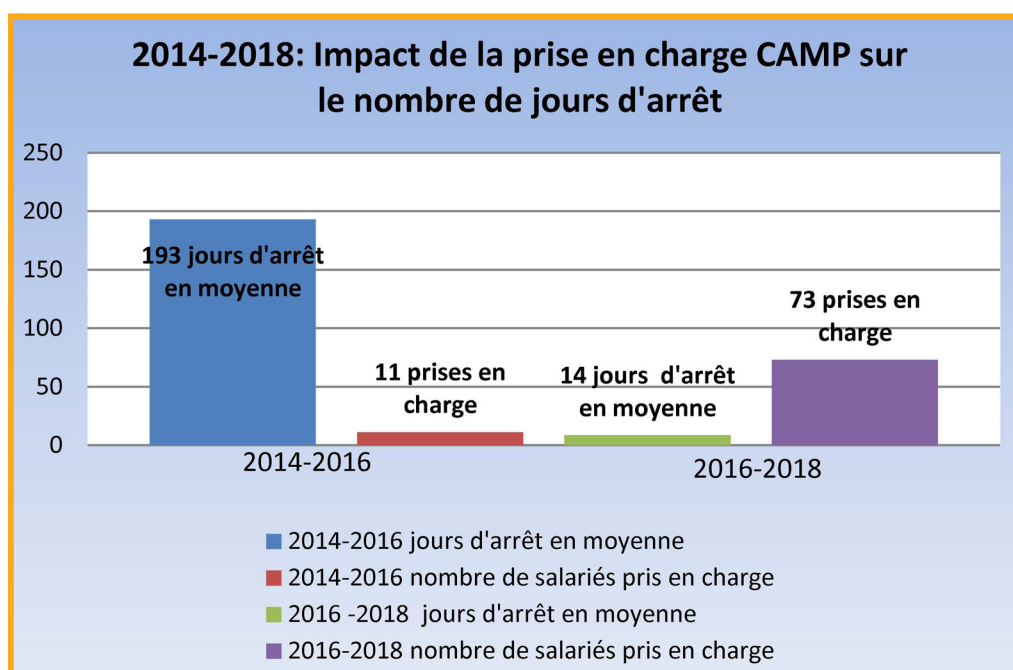
Les freins :

- ▶ Mauvaise évaluation éventuelle de la situation par l'employeur.
- ▶ Méconnaissance du dispositif par certains employeurs.
- ▶ Difficultés de gestion des emplois du temps des intervenants de la cellule, manque d'intervenants.

Conclusion :

Les résultats de la cellule sont très positifs. Nous avons pu noter : une diminution des jours d'arrêt de travail, un maintien du lien entre salariés et entreprise facilitateur du retour à l'emploi, une augmentation de la confiance de nos entreprises adhérentes.

Nous avons développé un réseau avec des professionnels de santé hospitaliers et libéraux mais aussi avec des autorités publiques et de sécurité. La CAMP est en évaluation continue de ses pratiques.



Impact de la prise en charge CAMP sur le nombre de jours d'arrêt